

D.2026.05.22.1.14

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.14 : COMMISSION PROSPECTIVE ECONOMIQUE DU SMEAT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 24	Votants : 29
Nombre de voix : 53	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 53

Conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du SMEAT, le SMEAT « assure au titre de la mise en œuvre du SCOT une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements ».

A cette fin, l'article 29 du règlement intérieur du Comité Syndical prévoit la possibilité d'installer des commissions afin de répondre aux compétences et missions du SMEAT, sans pour autant se substituer à celles de ses intercommunalités membres.

Dans ce cadre, le Comité Syndical du SMEAT en date du 9 février 2024 a créé la « Commission Prospective Economique ». L'ambition est de partager une vision commune sur le développement économique de la grande agglomération toulousaine, au sens notamment des territoires des 5 intercommunalités membres du SMEAT. L'objectif politique est de tendre vers une véritable logique de coopération en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, en considérant l'aménagement du territoire et les différentes orientations que porte un SCOT. Elle s'inscrit dans une vision prospective.

Le fonctionnement de la commission est le suivant :

- Les convocations sont adressées par voie électronique, accompagnées de l'ordre du jour.
- La commission n'a pas de pouvoir de décision.
- Les séances de la commission ne sont pas publiques.
- Des experts et intervenants extérieurs peuvent être invités à y participer.
- Les travaux de la commission font l'objet d'une information lors des Bureaux et Comités Syndicaux du SMEAT.

Afin de reprendre les travaux de la commission, il est proposé de désigner les élus qui participeront à cette commission, l'article 29 du règlement intérieur du Comité Syndical précisant « la collectivité sollicite les établissements membres afin que ces derniers désignent le ou les élus des établissements de coopération intercommunale et des communes incluses dans le périmètre du SMEAT qui participeront aux travaux de la commission » :

- Pour Toulouse Métropole : Dominique FAURE et Isabelle FERRER (élue métropolitaine).
- Pour le Muretain Agglo : Thierry SUAUD et Sylvain MABIRE.
- Pour le Sicoval : Dominique SANGAY et Laurent CHERUBIN.
- Pour le Grand Ouest Toulousain : Etienne CARDEILHAC-PUGENS et Christophe TOUNTEVICH.
- Pour les Coteaux Bellevue : Michel DECIMA et José FELTRIN.

Le Comité Syndical
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DESIGNER les élus suivants :

- Dominique FAURE
- Isabelle FERRER (élue métropolitaine Toulouse Métropole)
- Thierry SUAUD (élu communautaire Muretain Agglo)
- Sylvain MABIRE
- Dominique SANGAY
- Laurent CHERUBIN
- Etienne CARDEILHAC-PUGENS (élu communautaire Grand Ouest Toulousain)
- Christophe TOUNTEVICH
- Michel DECIMA
- José FELTRIN

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :

Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026

Publication le 29/05/2026